

PROXILEGALES,

c'est **LA solution pour dématérialiser** vos marchés publics ! Cette plateforme est une réponse complète aux obligations liées à l'ordonnance des marchés publics : de la publication de vos avis de marché dans le journal d'annonces légales à la dématérialisation de vos procédures.



A partir du **1er octobre 2018,***
100% des marchés publics devront être
dématérialisés, **une équipe dédiée vous
accompagne dans ce changement.**

PICARDIE MÉDIAS PUBLICITÉ
03.22.82.84.10 - contact@pmpublicite.fr